

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2018
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Valérie HIRTZ et Dominique LEHMANN

Procurations : Dominique LEHMANN à Joanne ALBRECHT
 Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

- Vu les budgets précédents,
- Considérant que le Conseil souhaite soutenir les associations locales justifiant d'une activité en leur octroyant une subvention de fonctionnement,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer une subvention de 180 euros à chaque association locale en activité, pour l'exercice 2018,
- SUBORDONNE le versement de cette subvention au dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité 2017,
- PRÉCISE que l'Association ACMECS, association communale, ne percevra pas de subvention annuelle,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 au compte 6574.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

13 voix pour – 1 abstention

SUBVENTION 2018 À L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE STOTZHEIM

- Vu le budget précédent,
- Considérant que l'Association Foncière a bénéficié les années précédentes d'une subvention communale pour l'entretien des chemins agricoles aussi utilisés pour l'accès en forêt,
- Considérant que cette subvention doit être instaurée par délibération du Conseil municipal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de 6 100 € à l'Association Foncière de Stotzheim pour l'année 2018,
- DIT que les crédits seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Vu le budget précédent,
- Entendu l'avis des conseillers sur la reconduction ou l'augmentation des crédits de fonctionnement des écoles et de la bibliothèque,
- Vu la délibération du 7 décembre 2015 par laquelle le Conseil municipal institue une régie de recettes auprès de la Bibliothèque municipale de la Commune de Stotzheim installée à la Bibliothèque municipale, sise 32 route Romaine, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- Considérant que les crédits non utilisés en 2017 sont reconduits pour l'exercice 2018,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les propositions de crédits alloués au fonctionnement des écoles et de la bibliothèque qui seront inscrits au budget primitif 2018 comme suit :

| | | |
|-----------------|---|------------|
| • compte 6067 : | Fournitures et livres scolaires : | 4 910,00 € |
| • compte 6574 : | Subvention Coopérative école primaire : | 400,00 € |
| • compte 6574 : | Subvention Coopérative école maternelle : | 400,00 € |
| • compte 6065 : | Bibliothèque : | 2 315,00 € |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

- Vu la circulaire préfectorale du 9 novembre 2017 indiquant les critères d'intervention fixés par la commission consultative départementale d'élus, pour l'exercice 2018 au titre de la DETR,
- Considérant que le projet du local technique et sanitaire peut bénéficier de la DETR au titre des travaux d'aménagement des ateliers municipaux,
- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Considérant que l'esquisse de projet est en cours et que les travaux débiteront en 2018,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE pour les travaux du projet du local technique et sanitaires l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux maximum de 40 % au titre des travaux d'aménagement des ateliers municipaux, le solde (60 %) étant à la charge de la commune,
- DIT que le plan de financement sera soumis à délibération du prochain Conseil municipal en même temps que l'approbation du projet définitif,
- CHARGE le Maire de prendre contact avec la Sous-Préfecture pour le dépôt de dossier de demande,
- AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

5.1 Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes Barr-Bernstein :

- DIA reçue par Me NUSS, notaire à CHÂTENOIS dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelle 44 de 15,03 ares, sis 33 Quartier Central, appartenant à M. et Mme ANSELM,
- DIA reçue par Me BAK, notaire à STRASBOURG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 6 parcelle (1)/30 de 6,26 ares, sis 41 rue de Benfeld, appartenant aux conjoints FETZER.

5.2. Comptes rendus des Commissions Communales

- **Commissions Réunies** : les membres se sont réunis le 18 décembre 2017 à 19 h avec M. Reibel, architecte, concernant le projet du local technique et sanitaires. Les membres présents se sont revus le vendredi 22 décembre sur site avec l'architecte. La prochaine réunion avec l'architecte aura lieu le vendredi 19 janvier 2018 à 18 h 00 pour présentation du projet.
- **Commission « École – Jeunesse »** : les membres se sont réunis à plusieurs reprises et présentent aux membres du Conseil municipal les projets suivants :
 - **Activités extra-scolaires** : plusieurs ateliers seront à nouveau proposés en 2018 (bois, peinture, contes et pétanque) ; les inscriptions sont closes. Les modalités de mise en place de la convention entre l'ACMECS et la Commune seront présentées lors du prochain Conseil.
 - **Aire de jeux** : le projet de création d'une nouvelle aire de jeux à proximité des écoles (dans l'ancienne ferme Goepf) est présenté. Le débat est ouvert : création d'une nouvelle aire ou aménagement de l'ancienne aire près du terrain de foot.
 - **Sécurisation des écoles** : un projet de sécurisation est présenté avec la proposition d'une aire de « dépose-minute » sur le parking de la bibliothèque, le tracé d'un chemin piéton à droite en sortant de l'école, sur le côté droit de la route jusqu'à la maison Metz, avec un autre passage piéton. Le débat est ouvert. M. Gasser du Centre technique du Conseil Départemental sera sollicité, la route Romaine étant une route départementale et les travaux et aménagements étant soumis à l'autorisation du Département.

5.3 Accès communal rue d'Or

M. le Maire présente aux membres le courriel reçu du propriétaire de la maison sise 24 rue d'Or, concernant l'état de l'accès communal qui mène de la rue à sa maison (accès commun servant également à desservir les n° 25 et 26). Il est décidé de reblayer le chemin. Un devis sera également sollicité pour le chiffrage de la mise en enrobés de cet accès.

5.4 Modes opératoires vidéoprojecteur et sonorisation salle d'honneur

Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil **les modes opératoires pour l'utilisation du vidéoprojecteur et de la sonorisation** de la salle d'honneur de la mairie. Le mode opératoire du vidéoprojecteur sera remis aux associations et autres administrations qui louent la salle pour les réunions et souhaitent utiliser le matériel. L'ordinateur portable de la Commune ne sera pas mis à disposition.

5.5 Bilan réception des vœux

M. le Maire fait le bilan de la réception des vœux qui a eu lieu le lundi 8 janvier 2018. La réception s'est bien déroulée.

5.6. Bilan financier au 31/12/2017

M. le Maire présente le bilan financier au 31/12/2017 concernant les subventions à percevoir en 2018 et les dépenses d'investissement 2017 restant à régler en 2018. Une Commission Finances se réunira le 29 janvier à 20 h 30 pour visualiser le Compte Administratif 2017 et préparer le Budget Primitif 2018 incluant les investissements 2018.

5.7 Accès secrétariat

M. le Maire informe les membres du Conseil que les agents communaux ainsi que le Maire et les Adjointes possèdent une clé « passe général » ouvrant toutes les portes de la mairie. La clé remise aux associations et administrations n'a pas cet accès. Par conséquent l'accès au secrétariat est sécurisé.

-
- M. Norbert RIESTER, membre du Conseil, présente aux membres la demande de **l'Association ARIVA 35** qui sollicite l'impression en couleur (recto/verso) d'une information qui sera distribuée en même temps que le bulletin municipal de février 2018. Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité.
 - M. Norbert RIESTER, membre du Conseil, informe que la **décoration lumineuse de Noël** sur le clocher de l'église est à enlever ou à réparer car plusieurs ampoules ne fonctionnent plus.
 - M. André METZ, adjoint au Maire, informe que la **prochaine vente de bois** devrait avoir lieu le 9 février 2018. Le catalogue serait donc à disposition à partir du 2 février 2018. Il est décidé, suite à la proposition faite par l'Étoile Sportive de Stotzheim, que la vente aura lieu, comme l'année précédente, au Club House de Stotzheim.
 - M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe du **problème de visibilité la nuit dans l'impasse des Jardins** : l'éclairage serait à revoir. M. le Maire informe qu'il sollicitera des devis pour le remplacement de l'éclairage. Ce point sera budgétisé pour le Budget Primitif 2018 en même temps que les travaux de voirie prévus.
 - M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe que la **lumière du terrain de pétanque** reste allumée le soir. M. le Maire s'occupe de ce problème.
 - M. le Maire fait le point des **derniers travaux à effectuer pour la mairie**.
 - M. le Maire informe de la commande de tubes et raccords chez Casal Sport pour le remplacement des éléments de la **main courante du terrain de football**, suite à un choc de véhicule.
 - Une réunion pour présenter **Clair de Nuit 2018** aura lieu avec les associations le 29 janvier 2018.
 - La **sirène** sera réactivée à compter du 1^{er} vendredi de février 2018. Une publication sera faite pour informer la population.
 - Le **prochain Conseil** aura lieu le **lundi 5 février 2018 à 20 h 00**.

La séance est levée à 22 h 15

*Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 22 janvier 2018
Extrait certifié conforme, Le Maire.*